

Le Mans le 16 juin 2015

Compte-rendu CDAS du 15 juin 2015

Le CDAS s'est réuni le 15 juin sous la présidence de M Nicolas Palussière accompagné de Joëlle Laurent, la Déléguée à l'Action Sociale, Bernadette Sarrazin, assistante de délégation, Sébastien Bacon, l'assistant social, Mme Véronique Lebreton, conseillère technique régionale du service social, Mme Savery, Chef de Service des Douanes du Mans, vos camarades de la CGT (Nathalie Bouyssou, Anne Marie Thuaudet-Plu, Karine Follin excusée, Jean Christophe Orlandini-Teyssier), Solidaires, FO étaient présents, CFDT absente excusée.

Approbation du Procès verbal du CDAS du 03 avril 2015 :

Adopté à l'unanimité.

Approbation du Règlement intérieur du CDAS :

Le règlement intérieur, revu après le CNAS du début d'année suite aux dernières élections professionnelles, a été toiletté. Peu de modifications y sont notables. Toutefois le délégué local ne sera plus élu par le CDAS, ce dernier n'émettant plus qu'un avis consultatif. Autre nouveauté, un relevé de conclusion peut être rendu public. Après intervention des représentants du personnel, le président du CDAS demande à la déléguée s'il y aurait possibilité de le publier sur Ulysse et Aladin (Douanes).

Le règlement intérieur a été voté à l'unanimité.

Compte rendu d'activité de l'assistant de service social :

L'assistant du service social nous a rappelé que sa profession était réglementée (code pénal art 226-13, 226-14) et soumise au secret professionnel.

Ses missions :

- aide individuelle à la personne
- contribution à l'accompagnement de l'agent au travail,
- participation à la politique sociale.

Dans un sens plus général, l'assistant social sera amené à prendre en compte les collectifs de travail dans les futures restructurations tant au niveau social qu'au niveau des risques psychosociaux. Depuis de nombreuses années, dans toutes les instances (CHSCT, CTL, CAPL..) la CGT dénonce ces risques, la Direction semble enfin s'en inquiéter !

L'assistant social est au service de tous les agents, actifs et retraités, n'hésitez pas à le contacter si nécessaire.

Actions locales 2015 :

Une convention a été signée avec un nouvel avocat, des consultations ont déjà eu lieu. Pour tout besoin, n'hésitez pas à contacter la délégation.

Deux sites ont fait des demandes pour aménagement ou renouvellement des coins repas agréés. Aucune décision n'a été arrêtée, elle sera soumise au vote du prochain CDAS.

L'action santé publique en collaboration avec la MGEFI concernera la prévention des déficiences sensorielles (auditives et visuelles). Une conférence d'une demi-journée avec autorisation d'absence sera organisée le 2 octobre 2015.

Restauration collective

Sites Nicot et Le Mans Ville :

Le partenariat avec ALTADIS est maintenu. Une seconde convention est en cours de validation (mise en place au 1^{er} septembre) avec le restaurant SODEXO de la MSA.

L'arbre Noël

Pour valider les commandes de l'arbre de Noël (jouets, abonnements, chèques cadeau et places de cirque), chaque ayant droits peut, dès à présent, se connecter au site internet avec ses identifiants (reçus par mail). La connexion est possible à partir de son poste de travail par le biais de Firefox ou à son domicile. Les demandes de billets se trouvent après la validation des cadeaux.

Vous pouvez vous renseigner pour l'ensemble de l'action sociale sur le site local suivant :

http://monalize.alize/gcp/pages/site/alize/lang/fr/Accueil/RessourcesHumaines/Action_sociale/Les_intranets_departement134523/72_Sarthe50716

La séance a été levée à 17h00, l'ordre du jour étant épuisé.

Vos représentants au CDAS :

Anne-Marie THUAUDET-PLU	02 43 43 58 19
Nathalie BOUYSSOU	02 43 83 82 16
Karine FOLLIN	09 70 27 54 62
Jean Christophe ORLANDINI-TEYSSIER	02 43 43 58 25